

## Vivre au quotidien

avec la forêt

Vivre en Provence c'est aussi ...  
vivre au quotidien avec la forêt.

La forêt, dans le seul département du Var, représente 348 000 hectares pour une superficie totale du département de 602 000 hectares.

C'est dire combien la forêt est omniprésente dans notre département.

Le siècle dernier, les habitants de notre région étaient principalement des agriculteurs, des sylviculteurs ou, d'une façon plus générale des hommes qui vivaient de la forêt, dans la forêt.

Les feux de forêts, qui ont toujours existé dans notre région, faisaient partie de leur quotidien, de leurs gênes, en quelque sorte.

Cette culture se retrouvait dans leur comportement et même dans la construction de leur maison.

Actuellement, il en est bien autrement. Nous venons rechercher, au sein de cette merveilleuse forêt de Provence, la beauté de la flore et de la faune, la tranquillité des paysages.

Alors, le feu de forêt devient la catastrophe que nous n'avions même pas envisagée et donc pas prévue.

Nous paniquons et nous devenons alors vulnérables.

Vivre au quotidien avec la forêt,  
c'est aussi savoir vivre avec ses dangers !



## Les adresses utiles

- Préfecture du Var  
[www.var.pref.gouv.fr](http://www.var.pref.gouv.fr)
- Conseil Général du Var  
[www.cg83.fr](http://www.cg83.fr)
- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF)  
[www.cdig-var.org](http://www.cdig-var.org)
- Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (S.D.I.S.)  
[www.sdis83.fr](http://www.sdis83.fr)
- Office National des Forêts  
[www.onf.fr](http://www.onf.fr)
- La Mairie de votre commune
- Sapeurs-Pompiers  
Téléphone: 18 ou 112

NBCommunication : 04 94 89 56 94 - Crédits photos : ADCCFF83

Vivre  
en Provence  
c'est aussi

Vivre au quotidien  
avec la Forêt

- ★ Le débroussaillage
- ★ Les conseils d'auto-protection



Association Départementale  
des Comités Communaux  
Feux de Forêts du Var

Tél. : 04 94 48 91 30  
Fax : 04 94 48 92 83  
[ADCCFF83@aol.com](mailto:ADCCFF83@aol.com)  
[www.ADCCFF83.net](http://www.ADCCFF83.net)



# Le Débroussaillage

Une affaire de bon sens  
Une obligation légale

## Pourquoi débroussailler ?

**Débroussailler** votre terrain est la **meilleure protection pour vous-même et pour vos biens**.  
Débroussailler votre terrain, aux abords de votre maison, est **votre** meilleure protection :

- **Ralentit** la propagation du feu.
- **Diminue** sa puissance, donc des émissions de chaleur et de gaz.
- **Évite** que les flammes n'atteignent les parties inflammables de votre habitation.

## Le débroussaillage VOUS protège

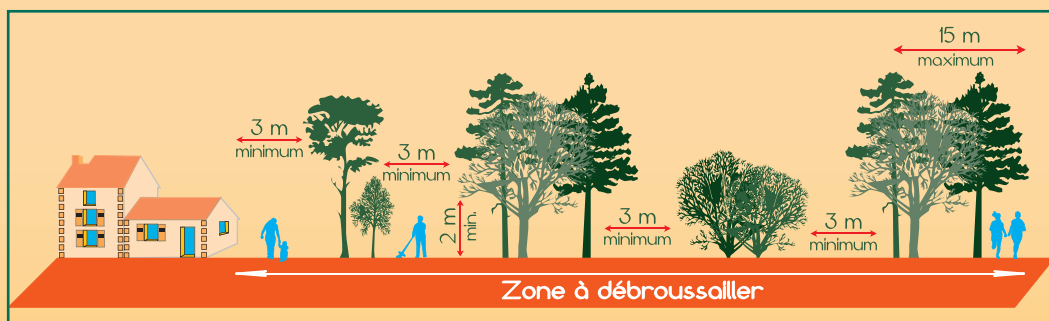
- Les sapeurs-pompiers peuvent intervenir avec plus d'efficacité et à moindre risque dans une propriété débroussaillée.
- Lorsque le feu arrive sur une zone débroussaillée, il baisse d'intensité, faute de combustible.
- Vous êtes davantage en sécurité confiné dans votre maison.

## Le débroussaillage protège notre forêt

- Le débroussaillage permet de limiter le développement d'un départ de feu accidentel depuis votre propriété.

### Les arbres de mon jardin ne brûlent pas ... FAUX !

Un feu puissant, attisé par le vent, dessèche et embrase tous les végétaux sans discernement... Même les oliviers !



[www.ADCCFF83.net](http://www.ADCCFF83.net), rubrique : prévention

## Le débroussaillage : une obligation

L'article 32 de la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001 définit le débroussaillage obligatoire "Les opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux, en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal".

Le Préfet du Var a précisé par arrêté les modalités du débroussaillage obligatoire ([www.var.pref.gouv.fr](http://www.var.pref.gouv.fr)).

**Qui est concerné :** tout terrain et construction se trouvant à moins de 200 mètres de la forêt. (voir le détail suivant le P.O.S. ou le P.L.U. sur le site de la DDAF : [www.cdig-var.org](http://www.cdig-var.org))

# Votre maison

et les feux de forêt

Vous avez correctement respecté les règles de débroussaillage, il reste quelques précautions à prendre pour protéger votre maison.

**Le plus souvent, votre habitation ne prendra feu que si celui-ci pénètre "à l'intérieur".**

### Les précautions à prendre

- **Éviter les volets en plastique** et préférez les volets en bois plein.
- Ne **pas** poser de **gouttières en PVC**.
- Ne pas avoir de grandes baies vitrées sans protection en bois.
- **Nettoyer**, chaque année, **votre toiture** avant la saison pour éliminer feuilles et aiguilles de pin
- **Eloigner les tas de bois** de la maison.
- Assurez-vous qu'il n'y a **pas de bouteilles de gaz** ou **des liquides inflammables** oubliés qui pourraient exploser au feu.
- Préférez les **citernes de gaz enterrées**.

### En cas d'absence de courte durée Course, plage, ballade...

- Si le feu se déclare dans les environs, vous risquez de ne pas pouvoir revenir chez vous.
- **Fermez toutes les ouvertures** et les volets quand vous partez de chez vous, même pour quelques heures.
- **Évitez de verrouiller votre portail** pour permettre l'accès des services de secours.

Si le feu se dirige vers votre maison ...  
Si votre maison est en dur et correctement débroussaillée, elle constitue votre **meilleure protection**.

### Sauf avis contraire des autorités

- **Rassemblez votre famille** et les animaux domestiques **dans votre maison**
- **Ouvrez le portail** de votre terrain pour permettre l'accès des sapeurs pompiers.
- **Fermez tous vos volets**.
- Calfeutrez toutes les ouvertures avec **des linges humides**.
- **Fermez la trappe de la cheminée**
- Habillez-vous avec des vêtements en coton couvrant tout votre corps (pas de tissus synthétiques)
- Mettez à portée de main: des gants de cuir, une casquette, des lunettes, un foulard et des chaussures montantes si possible en cuir.
- Si vous disposez d'une piscine et d'une motopompe thermique, rentrez celle-ci ainsi que les tuyaux et le bidon d'essence.
- **Mettez vos bouteilles de gaz** dans la **piscine** ou dans la **baignoire** remplie d'eau.
- **Rentrez le mobilier de jardin** en plastique.
- **Abritez votre voiture**, vitres fermées, à l'opposé du vent, contre votre maison

### Le Feu passe très vite, quelques minutes au plus.

- Après le passage du feu, vous pourrez utiliser votre motopompe pour noyer tout ce qui aurait pu s'enflammer autour de votre maison.
- Accordez une attention particulière à la toiture et aux combles.
- Eteignez les foyers résiduels en les arrosant abondamment et en retournant les cendres où des braises peuvent couvrir.
- Inquiétez vous des voisins et, le cas échéant, apportez leur votre aide.



pour connaître  
les conseils de  
**Grantibou**  
[www.ADCCFF83.net](http://www.ADCCFF83.net)



Vivre au quotidien  
avec la **Forêt**